

DEMANDE DE BOURSE 2023-2024

DU 30 Mai au 05 Juillet 2023

Peuvent être demandeurs :

LYCEENS NON BOURSIERS

Possibilité de faire :

→ La demande en ligne à l'adresse :
teleservices.education.gouv.fr

ou

→ A retirer un Dossier de Demande de Bourse au Service de Gestion du Lycée.

Pour information : les parents qui feront une demande en ligne : [un flyer d'information](#) est à consulter sur le site du lycée



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité



Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 29 mai au 5 juillet 2023

Vous êtes plus
de **220 000**
à avoir fait une
demande en ligne
en 2022

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Tout document
mentionnant
mon numéro fiscal
et celui de mon
concubin éventuel



→ L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
unique EduConnect
ou
→ de mon compte
France Connect



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte Educonnect ou  France Connect

<https://teleservices.ac-xxxxxxx.fr/ts>

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

2 Je fais une demande pour :
- mon enfant qui était en 3^e en collège qui est en lycée public à la rentrée 2023 ;
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,
n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : [vous avez le droit à l'erreur.](#)

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee